

CONFORMITÉ À L'ARTICLE 29 DE LA LOI énergie climat

DÉMARCHE GÉNÉRALE DE L'ENTITÉ SUR LA PRISE EN COMPTE DES CRITÈRES ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE QUALITÉ DE GOUVERNANCE

Présentation de la démarche d'investissement responsable du Groupe Siparex

Spécialiste français indépendant du capital-investissement, le Groupe Siparex comptait un total cumulé de 4,3 Md€ d'actifs sous gestion au 31 décembre 2025, couvrant l'ensemble des segments du marché depuis le venture capital jusqu'au midcap européen en passant par la dette privée. De la start-up à l'entreprise de taille intermédiaire, la plateforme Siparex finance et accompagne des projets entrepreneuriaux à fort potentiel de création de valeur.

Au service de ses clients et intrinsèquement voué à contribuer au développement de modèles d'entreprises performants et résilients, le Groupe Siparex est pleinement conscient des défis posés par la transition écologique. Actionnaire professionnel responsable attaché à la création de valeur durable pour ses investisseurs comme pour l'ensemble de ses parties prenantes, il est également convaincu de son rôle clé d'accélérateur des transformations au cœur de l'économie et promoteur de modèles de transition justes et inclusifs.

Fidèle à la vision de ses fondateurs et grands investisseurs pour lesquels la création de richesses résulte avant toute chose de la croissance durable des entreprises accompagnées, Siparex s'attache à mesurer la performance de ses investissements à l'aune de critères financiers mais également de la contribution aux grands enjeux environnementaux, sociétaux et de gouvernance (« ESG »). C'est dans cet esprit que Siparex a adhéré en 2013 aux Principes pour l'Investissement Responsable des Nations Unies (UNPRI) et que le Groupe s'applique à promouvoir activement les meilleures pratiques de la profession. Siparex est notamment signataire des engagements de l'Initiative Climat International et de la Fondation Finance for Biodiversity ainsi que des trois chartes de France Invest (Charte d'engagements des investisseurs pour la croissance, Charte Parité et Charte d'engagement sur le partage de la valeur).

Cette démarche d'investissement responsable fondée sur l'intégration des facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans toutes les étapes du cycle d'investissement comme du cycle de vie des fonds depuis leur conception jusqu'à leur liquidation repose sur les dispositions suivantes :

› Conception des produits

- Développement de fonds article 9 SFDR et de fonds d'impact investing thématiques
- Inclusion d'objectifs ESG clairs dans la stratégie d'investissement de nos Fonds article 8 SFDR.
- Conditionnement du versement d'une part significative du carried interest à l'atteinte d'objectifs ESG qualitatifs et quantitatifs prédéfinis.

› Stratégie d'investissement

- Renforcement des exclusions sectorielles pour les nouveaux fonds articles 8 et 9 SFDR nouvellement créés, y compris le financement direct de l'extraction d'énergies fossiles carbonées (charbon, gaz et pétrole) et la production d'électricité à partir d'énergies fossiles carbonées (charbon et pétrole).
- En complément de la politique ESG du Groupe, pour nos fonds article 8 SFDR, définition de priorités d'impact en cohérence avec les moyens internes et externes d'accompagnement opérationnels et stratégiques mobilisables pour transformer les participations.

› Analyse des opportunités d'investissement

- Intégration des facteurs ESG dans les analyses de risques des opportunités d'investissement.
- Analyse renforcée des risques de transition et des risques physiques liés au changement climatique et à la transition bas carbone.
- Analyse renforcée de la maturité des entreprises cibles en matière de transition climatique et de leur potentiel i) d'atténuation de leur empreinte environnementale et ii) d'adaptation aux conséquences du dérèglement climatique et du dépassement des limites planétaires.
- Analyse renforcée de la maturité RSE des entreprises cibles en matière de stratégie RSE, de gouvernance, de politiques et d'actions environnementales et sociales.

› Structuration des opérations d'investissement

- Intégration d'objectifs extra-financiers (RSE & Climat) dans la convention de partage de la performance des cadres clés actionnaires et / ou les règles d'attribution des bonus annuels aux cadres clés
- Mise en place de financements dont la marge est conditionnée à l'atteinte d'objectifs ESG voire strictement climatiques (dits « prêts à impact » ou « sustainability linked loans »).

› Promotion d'une démarche de progrès

- Évaluation de la maturité des plans de transition climat des participations via un référentiel propriétaire d'alignement de la stratégie Climat avec l'Accord de Paris, nommé Siparex FACT (Siparex Fund Accelerate Climate Transition, présenté en fin de rapport), validé en janvier 2026 par l'ADEME. Siparex FACT permet également d'identifier les axes de progression des participations et de prioriser leur feuille de route de transition vers un modèle économique bas carbone.
- Définition d'un plan d'actions RSE & Climat centré sur les principaux objectifs matériels de l'entreprise avec pour objectif systématique en matière de climat i) la réduction progressive de l'intensité carbone de l'activité, ii) la structuration d'un plan de transition et d'adaptation robuste et iii) l'alignement à horizon 10 ans de la trajectoire climatique de l'entreprise à l'Accord de Paris.

- Mise à disposition des moyens stratégiques et opérationnels du Groupe Siparex pour la réalisation du plan d'actions RSE & Climat ; à commencer par le Directeur RSE & Climat du Groupe ayant pour mission principale l'accompagnement opérationnel des participations.
- Suivi annuel du plan d'actions RSE & Climat dans le cadre des instances de gouvernance et du cycle de reporting ESG annuel.

› Cession des investissements

- Valorisation de la démarche de progrès et du potentiel de création de valeur extra-financière dans le memorandum de cession
- Réalisation au cas par cas de revues ESG vendeur.

› Liquidation des produits

- Pour les fonds concernés dont le versement du carried interest est conditionné pour partie à l'atteinte d'objectifs ESG : fléchage des sommes gardées en réserve du fonds concerné (faute d'atteinte de 100 % des objectifs ESG) vers une sélection d'initiatives, d'associations et d'organismes d'intérêt général ou structures équivalentes dans le but de compenser la part des objectifs ESG non atteints (i.e. le financement d'initiatives visant à lutter directement ou indirectement contre le changement climatique). Ce fléchage est soumis à l'avis du Comité d'Impact du Groupe Siparex.

Avec pour ambition d'être reconnu pour la solidité et l'efficacité de cette démarche d'investisseur responsable attaché à une création de valeur durable, le Groupe Siparex s'est donné 3 priorités de transformation positive afin de guider son action :

› la décarbonation,

› la parité femme-homme,

› le partage de la valeur avec les salariés.

Pour chacune de ces 3 priorités, Siparex s'est fixé des objectifs à horizon 2030 en cohérence avec ses engagements externes auprès notamment de l'Initiative Climat International et de France Invest.

Moyens de communication aux investisseurs

Conformément aux bonnes pratiques de l'industrie en la matière, nous nous appliquons à communiquer régulièrement sur les performances financières et extra-financières des entreprises en portefeuilles aux souscripteurs de nos fonds. Au cas particulier du suivi des critères et objectifs ESG pris en compte, nous communiquons aux souscripteurs de nos fonds et mettons à leur disposition au sein de leur intranet individuel sécurisé :

› un rapport ESG annuel de fonds ;

› une revue des principaux enjeux ESG entreprise par entreprise dans les rapports semestriels de fonds.

Nous profitons par ailleurs de la réunion annuelle des souscripteurs de nos fonds ainsi que des comités consultatifs semestriels de nos fonds pour communiquer une revue des principaux enjeux et bonnes pratiques ESG des entreprises en portefeuilles.

Nous communiquons par ailleurs sur notre site web l'ensemble de notre démarche ESG et notre actualité ESG via le rapport annuel ESG & Climat du Groupe.

Adhésion de l'entité à des chartes et initiatives relatives à l'ESG

Parmi les engagements du Groupe Siparex figurent :

· *L'adhésion aux Principes pour l'Investissement Responsable (PRI) des Nations Unies*

Les PRI définissent un ensemble de principes pour guider les investisseurs dans l'intégration des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans leurs décisions d'investissement.

· *La signature des engagements de l'initiative Climat International (ICI)*
L'ICI est une initiative qui vise à mieux comprendre et à lutter contre le changement climatique. Elle s'engage à mobiliser les acteurs du secteur du capital-investissement pour prendre des mesures concrètes en faveur de la transition vers une économie plus durable et à faible émission de gaz à effet de serre.

· *La signature de la Charte d'engagements des investisseurs pour la croissance de France Invest*

Cette Charte vise à promouvoir les meilleures pratiques en matière de responsabilité actionnariale sur les dimensions sociétale et sociale, environnementale et de bonne gouvernance.

· *La signature de la Charte pour la Parité Femmes-Hommes de France Invest*

Cette Charte vise à promouvoir la parité chez les acteurs du capital-investissement français et dans les entreprises qu'ils accompagnent. Elle comprend 30 engagements et fixe des objectifs quantifiés pour les sociétés de gestion et leurs participations. L'ambition est d'atteindre d'ici 2030 une représentation de 25 % de femmes à des postes de senior au sein des équipes d'investissement, ainsi qu'une présence de 30 % de femmes dans les comités de direction des participations.

· *La signature de la Charte d'engagement sur le partage de la valeur*
Cette charte vise à promouvoir les bonnes pratiques en matière de partage de la valeur avec les salariés. Ces signataires s'engagent notamment à jouer un rôle moteur auprès de leurs entreprises en portefeuille afin d'augmenter à court terme le taux de couverture de leurs salariés par au moins un dispositif de partage annuel de la valeur créée ; et de promouvoir, dans le long terme, le partage de la création de valeur actionnariale à travers l'actionariat salarié et le partage de la plus-value dans toutes les situations où ces deux mécanismes sont pertinents.

· *La signature des engagements de la Fondation Finance for Biodiversity*

La Fondation Finance for Biodiversity a pour vocation de mobiliser et de fédérer les institutions financières autour de la préservation de la biodiversité en facilitant la collaboration entre ses membres à travers des groupes de travail dédiés, tout en assurant la coordination entre les signataires engagés et les organisations partenaires.

Parmi les contributions du Groupe Siparex à des initiatives relatives à l'ESG figurent :

· *La Présidence du Conseil d'Administration de France Invest, association professionnelle de référence de l'industrie du capital-investissement en France, assumée par Bertrand RAMBAUD, Président du Groupe Siparex, de juin 2023 à juin 2025.*

· *La co-Présidence de la Commission Sustainability de France Invest assumée par Simon Ruchaud, Directeur Produits & Durabilité du Groupe Siparex, depuis juin 2025.*

· *TiLT Capital est membre du Enlit Impact Circle, qui contribue à l'organisation de l'une des conférences de référence dans le domaine de la transition énergétique.*

· *TiLT Capital est également sponsor de la « Task force on carbon pricing » (conduite par Edmond Alphandéry sur la question du prix de l'externalité CO₂ dans la lutte contre le changement climatique), des plateformes « Je-décarbone » et « Je-m'adapte » (plateformes dédiées aux solutions de décarbonation et à l'adaptation dans l'industrie, créée par les Nouveaux Systèmes Énergétiques en lien avec l'ADEME) et de l'initiative Club of Three (initiative européenne réunissant des dirigeants de France, Allemagne et Royaume-Uni pour favoriser le dialogue et la coopération politique et économique entre ces trois grandes puissances européennes, notamment sur le plan énergétique). TiLT Capital est par ailleurs membre actif de l'initiative Cleantech for Europe.*

MOYENS INTERNES DÉPLOYÉS PAR L'ENTITÉ

Description des ressources financières, humaines et techniques dédiées à la prise en compte des critères ESG

› Description globale des ressources liées à l'ESG

Les ressources liées à l'ESG ont pour principales missions de structurer le volet opérationnel de la stratégie ESG, de la décliner au sein du Groupe en fonction des spécificités de chacune de ses activités et d'assurer sa mise en œuvre ainsi que le respect des engagements ESG du Groupe vis-à-vis de l'ensemble de ses parties prenantes.

Ressources clés de l'accompagnement du changement au sein du Groupe, elles sont structurées comme suit

Gouvernance ESG :

La gouvernance ESG du Groupe Siparex repose sur deux organes clés : le Comité Exécutif Groupe et le Comité ESG Groupe.

Le Comité Exécutif Groupe porte la responsabilité de la stratégie ESG & RSE et de l'atteinte des objectifs de la feuille de route ESG & RSE 2030.

Le Comité ESG Groupe est présidé par Céline Joubert, Directrice des opérations et membre du Comité Exécutif du Groupe Siparex. Composé de huit membres permanents, dont trois membres du Comité Exécutif Groupe, a pour mission principale de (i) proposer au Comité Exécutif une feuille de route ESG & RSE détaillée et priorisée, (ii) d'assurer la déclinaison opérationnelle de la stratégie ESG et (iii) consolider et diffuser l'ensemble des bonnes pratiques ESG & RSE au sein de l'organisation. Pour ce faire, il mobilise l'ensemble des expertises et des initiatives du Groupe autour de chantiers fédérateurs, assurant ainsi une approche cohérente et intégrée des enjeux ESG.

- › Céline Joubert, Membre du Comité Exécutif Groupe, Associée, Directrice des opérations Groupe
- › Nicolas Piau, Membre du Comité Exécutif Groupe, Associé en charge de l'activité TiLT Capital
- › Priscille Clément, Membre du Comité Exécutif Groupe, Associée, Directrice de la Communication et de la Marque Groupe
- › Adrien Sirera, Directeur d'investissement de l'activité Entrepreneurs
- › Pauline Paquet, Associée, Directrice des opérations XAnge
- › Antoine Joint, Directeur RSE & Climat Groupe
- › Simon Ruchaud, Directeur Produits & Durabilité Groupe
- › Héloïse Servettaz, Chargée de mission ESG Groupe

Équipe ESG :

L'équipe ESG, composée de Simon Ruchaud et d'Héloïse Servettaz, respectivement Directeur Produits & Durabilité et Chargée de mission ESG du Groupe Siparex, a pour principales missions d'accompagner les équipes d'investissement dans l'intégration des risques de durabilité dans leur processus d'investissement et l'amélioration continue de leurs pratiques.

Elle s'attache i) à co-concevoir avec les équipes d'investissement la politique ESG des nouveaux véhicules d'investissement et à diffuser les bonnes pratiques ESG au sein du Groupe ; ii) à développer et mettre à disposition des équipes d'investissement les outils et méthodes de formation et d'analyse ESG ; iii) à assurer la conformité des pratiques et des moyens aux réglementations telles que l'article 29 de la loi Énergie Climat ou le Règlement sur la publication d'informations en matière de durabilité (SFDR) ; iv) et enfin à assurer le respect des obligations de reporting à l'attention des souscripteurs des Fonds.

L'équipe ESG est placée sous la responsabilité opérationnelle de Céline Joubert, Directrice associée en charge des opérations et membre du Comité Exécutif Groupe, tout comme Antoine Joint, Directeur RSE & Climat du Groupe Siparex, dont la mission prioritaire est d'apporter un support opérationnel et stratégique aux participations en portefeuille dans la définition et la mise en œuvre de leur stratégie RSE & Climat.

La part des équivalents temps plein (ETP) dédiée à l'ESG rapportée aux encours totaux gérés par le Groupe Siparex s'élève à 0,0000000093 % (4 ETP pour 4,3 Md€ d'encours sous gestion au 31 décembre 2025).

Équipe opérationnelle ou Operating Team :

L'Operating Team du Groupe Siparex se compose de 8 operating partners, professionnels dotés d'expertises spécifiques et d'un savoir-faire en gestion de projets, mis à disposition des entreprises en portefeuille. Parmi ses cadres, on trouve notamment Nicolas Réquillart-Jeanson, (Directeur Digital & IA ou Chief Digital & AI Officer), Antoine Joint (Directeur RSE & Climat ou Chief CSR & Climate Officer) et Pauline Paquet (Directrice des Opérations de la marque XAnge). Cette équipe est placée sous la responsabilité opérationnelle de Céline Joubert, Chief Operating Officer du Groupe.

La mission de cette équipe est d'apporter un support opérationnel et stratégique aux entreprises en portefeuille dans leur stratégie de développement et de création de valeur. Cela se matérialise par des actions déployées pour structurer leur gouvernance, accélérer leur transformation digitale, développer leur marque employeur, mettre en œuvre leur stratégie RSE & Climat, anticiper les risques et opportunités liés aux changements climatiques et à la transition bas carbone.

› Ressources techniques dédiées à la prise en compte de l'ESG

Siparex a recours à une plateforme centralisée de collecte et de pilotage des données ESG (Greenscope) et s'est équipé début 2025 de la solution Altitude développée par AXA Climate pour l'évaluation des risques liés au dérèglement climatique (physiques et de transitions) et à la nature (à commencer par les dépendances aux services écosystémiques et la proximité aux zones sensibles pour la biodiversité) des entreprises du portefeuille. En complément, en 2026, Siparex s'est doté de la solution Darwin, un outil d'analyse permettant d'évaluer l'empreinte biodiversité des sociétés en portefeuille. Le Groupe Siparex a noué également une vingtaine de partenariats de confiance avec des experts du conseil ESG & RSE ; à commencer par Indefi, PwC, Komizo Partners, Naldeo, ERM, Utopies, Meaneo.

› Recours à des prestataires externes et fournisseurs de données

Comme indiqué plus haut, le Groupe Siparex s'appuie sur une large palette de prestataires externes reconnus, segmentés par expertises thématiques et sectorielles, pour mettre en œuvre sa politique ESG.

Siparex n'a pas recours à ce stade à des fournisseurs de données ESG mais sollicite ponctuellement des experts externes pour la mise à disposition de benchmarks afin de positionner les entreprises en portefeuilles.

› Ressources financières consacrées à l'ESG

Une enveloppe totale cumulée de l'ordre de 1,5 M€ a été consacrée à l'ESG en 2025 (Moyens humains, Reporting ESG, due diligence ESG, autres logiciels ESG) contre une enveloppe de l'ordre de 1,0 M€ en 2024. À noter par ailleurs que de forts gains de productivité ont été tirés de l'automatisation d'un nombre grandissant de tâches - depuis la due diligence ESG jusqu'au reporting annuel.

› Montant des investissements dans la recherche

Le Groupe Siparex n'investit pas directement dans la recherche en matière ESG.

Actions menées en vue de renforcement des capacités internes de l'entité

› Formations des cadres dirigeants et des collaborateurs

- › Programme interne de formation continue (près de 40 formations réalisées depuis 2022), animé par des experts externes ou internes, autour d'une large palette de thèmes, en ce compris l'intégration opérationnelle des enjeux ESG, RSE et Climat dans le cycle d'investissement.
- › Organisation de sessions de formation à la CSRD pour les équipes d'investissement afin i) de présenter le cadre général de la CSRD, ii) d'expliquer la notion de double matérialité et iii) de mettre en pratique les concepts abordés à travers un cas concret en groupe.
- › Accompagnement des équipes d'investissement par l'équipe ESG et le Directeur RSE & Climat dans la réalisation des analyses ESG des entreprises cibles ainsi que dans la définition des plans d'actions RSE & Climat.

› Formations sur-mesure pour les équipes d'investissement avec cas pratiques issus de leurs portefeuilles. À titre d'illustration, l'équipe Siparex Entrepreneurs a suivi en 2024-2025 un Programme Executive avec l'EM Lyon sur les enjeux climatiques dans le cycle d'investissement.

› Formation interne, animée par le Directeur RSE & Climat, aux enjeux spécifiques de l'adaptation aux changements climatiques : présentation des scénarios de réchauffement de la Trajectoire d'Adaptation aux Changements Climatiques française (TRACC) et du support opérationnel proposé aux équipes d'investissement et aux participations sur ce sujet.

› Organisation de formations internes à la prise en main de l'outil Altitude by AXA Climate pour les équipes d'investissements afin de les rendre autonomes dans l'évaluation de la vulnérabilité des opportunités d'investissement aux aléas changements climatiques, à la transition bas carbone et à l'érosion de la biodiversité.

› Stratégie de communication

- › Inclusion d'une séquence ESG dans le programme des séminaires internes du Groupe.
- › Publication sur le site web Siparex du rapport annuel ESG & Climat du Groupe.
- › Information interne régulière sur les activités de la Fondation Siparex ainsi que sur les activités de l'Operating Team et de l'équipe ESG.

› Diffusion des bonnes pratiques au sein du Groupe Siparex

- › Partages d'expérience réguliers entre les équipes d'investissement sur les pratiques d'investissement et de suivi des participations via le Comité Exécutif du Groupe, la réalisation de projets transversaux, ou encore les travaux de l'équipe ESG et de l'Operating Team.
- › Développement de procédures, d'outils et de référentiels par l'équipe ESG et le Directeur RSE & Climat à l'attention de l'ensemble des activités d'investissement du Groupe.
- › Renforcement des savoir-faire du Groupe en matière de gestion des risques, à commencer par la gestion des risques de transition liés aux changements climatiques.

› Accompagnement du changement

- › Renforcement de la politique ESG des nouveaux fonds en co-construction avec les équipes d'investissement.
- › Mise à disposition des équipes d'investissement d'outils et de méthodes d'analyse ESG et de renforcement de la performance RSE & Climat des participations.

DÉMARCHE DE PRISE EN COMPTE DES CRITÈRES ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE QUALITÉ DE GOUVERNANCE AU NIVEAU DE LA GOUVERNANCE DE L'ENTITÉ

Connaissances, compétences et expérience des instances de gouvernance

Le Comité Exécutif du Groupe Siparex s'appuie sur le Comité ESG Groupe pour la mise en œuvre de la stratégie ESG & RSE 2030. Ce dernier informe régulièrement le Comité Exécutif de l'état d'avancement de la mise en œuvre de la feuille de route 2030, a minima une fois par an.

À noter également que 3 des 10 membres du Comité Exécutif siègent au Comité ESG Groupe, instance de référence de suivi des enjeux et obligations ESG du Groupe. Les travaux du Comité ESG sont également complétés par une restitution trimestrielle des travaux de veille réglementaire produits par la Direction de la conformité et du contrôle interne (DCCI).

Le Comité ESG s'appuie sur l'équipe ESG, l'Operating Team et plus largement l'ensemble des collaborateurs du Groupe pour la réalisation des objectifs ESG 2030. Leur déclinaison activité par activité du Groupe est in fine de la responsabilité des Directoires d'activité.

Le suivi régulier des plans d'actions RSE & Climat est assuré par le Directeur RSE & Climat main dans la main avec les équipes d'investissement. Le suivi régulier des performances ESG des entreprises en portefeuilles est assuré par l'équipe ESG et diffusé, à minima une fois par an, aux souscripteurs des fonds concernés.

Intégration des risques de durabilité dans la politique de rémunération

La rémunération variable de l'équipe ESG et du Directeur RSE & Climat ainsi qu'une part de la rémunération variable de Céline Joubert dépendent du respect de la feuille de route ESG pour l'année N fixés en fin d'année N-1 ; matérialisée notamment par les indicateurs suivants :

- › Respect des obligations réglementaires du Groupe
- › Livraison des rapports ESG des fonds
- › Animation du programme de formation interne
- › Proportion du portefeuille équipée d'une stratégie RSE & Climat
- › Degré d'atteinte des objectifs ESG des fonds concernés gérés par le Groupe
- › Degré d'atteinte des objectifs fixés par le Comité ESG Groupe en relai du Comité Exécutif Groupe

À noter par ailleurs i) qu'à fin 2025, près de 70 % des capitaux disponibles pour l'investissement (« Dry Powder ») au sein du Groupe visaient explicitement l'atteinte d'objectifs ESG, ii) que près de la moitié des collaborateurs sont directement concernés par leur réalisation via la détention de parts ouvrant droit au « carried interest » (le versement d'une part significative du carried interest étant conditionné à l'atteinte d'objectifs ESG définis dans le règlement de chacun des concernés) et iii) qu'une part de l'intéressement est indexée sur l'atteinte d'un indicateur RSE collectif (la formation aux biais liés à l'inclusion et à la diversité ainsi que ses enjeux en entreprise).

Intégration des critères ESG dans le règlement interne du conseil d'administration ou de surveillance de l'entité

À date, le règlement interne du Conseil de Surveillance de la holding de tête du Groupe Siparex (SIGEFI Private Equity) n'intègre pas de critères ESG mais un suivi annuel de la feuille de route ESG est prévu au sein de ce dernier.

STRATÉGIE D'ENGAGEMENT

Périmètre d'entreprises concernées par la stratégie d'engagement

Convaincu que l'engagement constitue l'un des leviers les plus efficaces pour soutenir les participations dans leurs transformations durables, la stratégie d'engagement actionnarial du Groupe Siparex couvre 100 % de ses activités.

Pour ce faire, en complément des positionnements d'actionnaire professionnel actif et transformant, les activités du Groupe mettent à la disposition de leurs participations en portefeuille les outils et les ressources utiles au développement de modèles d'entreprises durables :

- › Support opérationnel et stratégique de l'Operating Team.
- › Organisation de webinaires de formation et d'information.
- › Promotion des programmes d'accompagnement subventionnés (Décarbon'Action, Diag Eco-Flux, ACT Pàs à Pàs, PACTE Industrie, etc.) et des dispositifs de financement de la transition environnementale.
- › Développement et mise à disposition de programmes d'accompagnement individuels et collectifs propriétaires.
- › Création d'un Club RSE & Climat visant le partage d'expériences et de bonnes pratiques entre pairs.
- › Mise à disposition de solutions techniques et d'expertises à tarifs prénégociés via le programme « Siparex for business ».
- › Mise à disposition via une interface web partagée de guides pratiques, de fiches techniques et d'un annuaire d'expertises techniques dédiées aux enjeux RSE & Climat (prestataires, solutions logicielles spécialisées, etc.).

Cette ambition vise à renforcer leur résilience face aux enjeux contemporains (dérèglement climatique, instabilité géopolitique, risque technologique, etc.) tout en répondant aux attentes croissantes de leurs nombreuses parties prenantes.

Présentation de la politique de vote

Le Groupe Siparex participe activement à la gouvernance des entreprises dans lesquelles il investit, comme l'illustre sa politique d'engagement actionnarial (en accès libre sur son site web). Les sociétés de gestion du Groupe Siparex exercent les droits de vote attachés aux titres détenus par les fonds qu'elles gèrent, en se référant aux principes suivants :

- › L'approbation des comptes et l'affectation du résultat,
- › La modification des statuts,
- › La nomination et la révocation des mandataires sociaux et autres organes,
- › Les conventions dites « réglementées »,
- › Les programmes d'émission et de rachat de valeurs mobilières,
- › La désignation des contrôleurs légaux des comptes,
- › Tout autre type de résolution spécifique.

Les représentants de Siparex participent physiquement aux assemblées générales des entreprises en portefeuilles et votent dans le respect de la politique d'engagement actionnarial du Groupe.

L'information des souscripteurs sur l'application de la politique d'engagement actionnarial est effectuée au moyen du rapport annuel de gestion de chacun des fonds sous gestion.

Bilan de la politique de vote

Le bilan de la politique de vote du Groupe Siparex au titre de l'année 2025 n'est pas disponible à date.

Bilan de la stratégie d'engagement

100 % des entreprises en portefeuilles i) ont fait l'objet en 2025 d'un dialogue sur au moins un enjeu matériel en matière de RSE & de Climat et ii) ont été invitées à bénéficier des outils et ressources proposées par le Groupe Siparex.

Décisions prises en matière de stratégie d'investissement, notamment en matière de désengagement sectoriel

Les fonds institutionnels article 8 et 9 SFDR en période d'investissement gérés par Siparex excluent systématiquement a minima :

- › la fabrication ou le commerce de tabac,
- › la production, le commerce et/ou la distribution de mines antipersonnel (MAP) et des bombes à sous-munitions (BASM) ainsi que la fabrication des éléments clés pour l'assemblage et le fonctionnement desdites armes et toute entreprise qui contrevient à la Convention d'Oslo du 30 mai 2008 et à la Convention d'Ottawa du 18 septembre 1997,
- › l'exploitation de casinos, jeux d'argent et entreprises équivalentes,
- › l'exploitation de toute activité liée à la pornographie,
- › les activités préjudiciables à l'environnement (en ce inclus toute entreprise réalisant plus de dix (10) % de son chiffre d'affaires au travers d'activités liées au charbon, telles que, notamment, l'extraction du charbon ou de la production d'électricité par centrale au charbon), et
- › les activités d'extraction d'énergies fossiles et de production d'électricité en utilisant des énergies fossiles.

TAXONOMIE EUROPÉENNE ET COMBUSTIBLES FOSSILES

Taxonomie européenne

À fin 2025, seul le portefeuille du fonds TILT Capital Fund 1 a fait l'objet d'une analyse robuste d'alignement à la taxonomie verte européenne :

- 27 % en chiffres d'affaires.
- 26 % en dépenses d'investissement (CAPEX).

Activités liées aux énergies fossiles

À fin 2025, nous estimons à 1,1 % la part des encours historiques résiduels indirectement exposés à l'exploration, à l'extraction, au négoce, au transport et au stockage de combustibles fossiles et à 0 % la part des encours historiques résiduels directement exposés à l'exploration, à l'extraction, au négoce, au transport et au stockage de combustibles fossiles.

STRATÉGIE D'ALIGNEMENT AVEC LES OBJECTIFS INTERNATIONAUX DES ARTICLES 2 ET 4 DE L'ACCORD DE PARIS RELATIFS À L'ATTÉNUATION DES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE

Bien que le Groupe Siparex ne se soit pas encore doté d'une stratégie d'alignement basée sur les objectifs internationaux des articles 2 et 4 de l'Accord de Paris, relatifs à l'atténuation des émissions de gaz à effet de serre, nous considérons l'intégration des enjeux climatiques comme une priorité stratégique et une responsabilité incontournable en tant qu'investisseur. Conscients de notre rôle dans l'accélération de la transition vers une économie bas-carbone, nous avons structuré une démarche rigoureuse, concrète et adaptée à notre métier de capital-investisseur. Cette approche climat se décline à chaque étape du cycle d'investissement afin de réduire l'empreinte carbone des entreprises, renforcer leur résilience face aux risques physiques et de transition, et générer une performance durable pour nos fonds.

› Analyse des opportunités d'investissement :

- › Application systématique de nos critères d'exclusion.
- › Pour les fonds ayant formalisé un engagement d'investissement durable minimal, vérification de la part du chiffre d'affaires alignée avec les objectifs d'investissement durable du Groupe Siparex.
- › Réalisation systématique d'une due diligences ESG & Climat en interne, renforcée dans la majorité des cas par la réalisation de travaux de due diligences par des tiers experts externes. Ces travaux couvrent l'analyse stratégique des risques et opportunités liés à la transition vers une économie bas-carbone (réglementation, technologies, évolution des marchés...).
- › Évaluation des risques climatiques physiques liés à la nature avec pour priorité l'exposition aux aléas météorologiques.
- › Évaluation de la maturité des plans de transition climat via l'outil interne Siparex FACT (présenté ci-dessous).

› Investissement :

- › Intégration d'objectifs climatiques a minima dans la rémunération des cadres clés des participations.

› Accompagner la transformation :

- › Co-construction des feuilles de route RSE & Climat avec les équipes dirigeantes, en mobilisant les outils appropriés (à commencer par Siparex FACT) et l'expertise de notre Operating Team et de partenaires spécialisés.
- › Soutien proactif aux projets RSE structurants à travers l'allocation de ressources humaines et financières ciblées.

› Valoriser et pérenniser :

- › Mesure et valorisation des progrès réalisés, à travers des indicateurs de performance ESG-climat intégrés au reporting.
- › Intégration des enjeux climatiques dans les réflexions stratégiques de sortie (exit ESG readiness).
- › Promotion des entreprises engagées auprès des acquéreurs, en soulignant la création de valeur durable générée.
- › Contribution à la résilience à long terme des entreprises du portefeuille et à la performance globale des fonds.

› Siparex FACT : un référentiel propriétaire d'évaluation de la maturité climat des opportunités d'investissement et d'alignement de la stratégie Climat des participations avec l'Accord de Paris

Conçu par Antoine Joint et directement inspiré des méthodes ACT (Accelerate Climate Transition) de l'ADEME, Siparex FACT est un outil propriétaire, premier du genre dans l'industrie de la gestion financière jusque-là équipée pour la mise en transition des participations (principalement via le référentiel SBTi) et des sociétés de gestion (ACT Finance ou encore les initiatives Net Zero) mais démunie pour la mise en transition des véhicules d'investissement.

En tant qu'investisseur et partenaire de confiance des entreprises en portefeuille, nous portons la responsabilité de fixer des objectifs climatiques ambitieux et de soutenir nos participations dans leurs projets de transition, en leur apportant des moyens et outils adaptés.

Partant du constat que l'indicateur CO₂eq, bien qu'utile, ne suffit pas à évaluer la maturité climatique d'une entreprise, car présentant des limites de fiabilité et ne couvrant pas la diversité des enjeux et leviers essentiels aux plans de transition climatique, Siparex FACT vise à la fois à évaluer la maturité d'une entreprise dans sa démarche de transition climatique et à identifier ses axes de progression.

Il couvre via un système logique de 25 questions les six dimensions clés indispensables à la construction de stratégies climatiques robustes et ambitieuses : i) Engagement et formation, ii) Plan de décarbonation, iii) Performances carbone, iv) Ressources et financement de la décarbonation, v) Stratégie et gouvernance, vi) Reporting et communication.

À chaque réponse correspond un **stade de maturité réparti en 5 catégories progressives** (Basic, Standard, Advanced, Next Practice ou Low carbon transition aligned). Le niveau de maturité global d'une participation étant le résultat d'une approche pondérée des 25 questions. L'évaluation du degré d'alignement du fonds à l'Accord de Paris procédant d'une logique similaire d'agrégation des degrés d'alignement individuels à l'Accord de Paris.

Siparex FACT permet enfin aux participations d'élaborer une feuille de route climat, sur la base d'une cinquantaine d'actions proposées. Il s'appuie sur les 10 principes suivants :

- › **Impliquer la direction au plus haut niveau** pour fixer des objectifs climatiques ambitieux et adapter la gouvernance en conséquence.
- › **Renforcer les compétences internes** en formant les collaborateurs clés aux enjeux climatiques et aux outils spécifiques à leurs métiers.
- › **Évaluer ses émissions de gaz à effet de serre** fréquemment et rigoureusement.
- › **Fixer des objectifs de réduction robustes**, déclinés en indicateurs métiers.
- › **Identifier les risques et opportunités stratégiques** liés aux défis climatiques.
- › **Définir une vision long terme** de l'activité intégrant les exigences de la transition bas carbone.
- › **Adapter son modèle d'affaires et sa stratégie** pour garantir leur résilience face aux contraintes climatiques.
- › **Élaborer un plan d'actions** concret pour réduire les émissions directes et indirectes liées aux opérations et aux produits et services achetés et vendus.
- › **Contribuer au développement des puits carbone** directement ou indirectement, par une démarche robuste et structurée.
- › **S'engager avec transparence** auprès des parties prenantes internes et externes et rendre compte des progrès réalisés régulièrement.

À partir de chacune des réponses aux 25 questions, notées sur une échelle de 1 à 5, Siparex FACT délivre un score « Participation ». Ce score est le produit i) des notes de maturité obtenues pour chacune des 25 questions et ii) d'un système de pondération, distinguant secteurs carbo-intensifs (industrie, transports, tourisme, agroalimentaire, etc.) des secteurs moins émetteurs de carbone comme le tertiaire ou le numérique.

Deux questions additionnelles, non prises en compte dans le score de maturité, permettent d'adresser les notions de transition juste (impacts sociaux négatifs) et de transition globale (au-delà du climat).

› Tableau synthétique du référentiel Siparex FACT

Module	Sous Modules	Questions	Note de Maturité (1 à 5)	Pondération Carbo-intensif		Pondération non carbo-intensif	
Engagement et formation	Engagement	Évaluation du niveau d'engagement de l'équipe de gestion sur les enjeux climat		-	-	-	-
	Formation	Évaluation du plan de développement des compétences de l'équipe de gestion aux enjeux climat		-		-	
	Engagement	L'entreprise a-t-elle pris des engagements en faveur du climat et mis en place des incitations financières ?		4%	8%	4%	8%
	Formation	L'entreprise a-t-elle sensibilisé et formé ses collaborateurs et managers aux enjeux climatiques et RSE ?		4%		4%	
Performance carbone	Empreinte carbone	L'entreprise a-t-elle effectué une évaluation de ses émissions de GES* ?		3%	32%	3%	30%
		Comment sont calculées les émissions de GES ?		3%		3%	
		L'entreprise a-t-elle déterminé les métriques pertinentes pour évaluer sa performance en matière d'émissions de GES ?		3%		3%	
	Cibles de réduction et alignement	L'entreprise a-t-elle déterminé une cible de réduction des émissions de GES ?		3%		3%	
		Les objectifs de performance actuels en matière de carbone couvrent-ils les jalons à long terme et intermédiaires ?		2%		2%	
		L'entreprise est-elle en voie d'atteindre tous les objectifs de performance passés et actuels ?		8%		8%	
		La tendance future proche de l'intensité de mes émissions Scope 1+2 est-elle alignée sur la tendance de la trajectoire de référence de mon entreprise ?		10%		8%	
	Stratégie et gouvernance	Risques de transition	L'entreprise a-t-elle effectué une analyse stratégique qui tient compte du changement climatique et de la transition bas carbone (TBC) ?			5%	30%
Risques physiques et adaptation		L'entreprise a-t-elle réalisé une analyse de vulnérabilité aux aléas climatiques présents et futurs tenant compte des données météorologiques, de différents scénarios de réchauffement et/ou du plan national d'adaptation PNACC ?		5%	2%		
Stratégie		L'entreprise a-t-elle développé une vision de son activité dans un monde bas carbone ?		5%	5%		
		La stratégie bas carbone est-elle intégrée efficacement à la stratégie globale de l'entreprise ?		5%	5%		
Business Model		La stratégie comprend-elle le développement de modèles d'affaires qui contribuent à l'économie bas carbone ?		5%	5%		
Gouvernance		Quelle est l'entité/la fonction de plus haut niveau qui porte la responsabilité des questions de changement climatique au sein de l'entreprise ?		5%	5%		

Module	Sous Modules	Questions	Note de Maturité (1 à 5)	Pondération Carbo-intensif		Pondération non carbo-intensif	
Plan de décarbonation	Décarbonation	L'entreprise a-t-elle identifié toutes les actions potentielles qui pourraient contribuer à sa stratégie de décarbonation ?		4%	20%	4%	23%
		L'entreprise mène-t-elle des actions pour réduire les émissions de GES liées aux produits ou services achetés ?		4%		5%	
		L'entreprise mène-t-elle des actions sur ses produits ou services afin d'améliorer leur performance carbone ?		4%		5%	
		Quelle est la part des produits ou services bas carbone dans le chiffre d'affaires ?		4%		4%	
	Netzero	L'entreprise mène-t-elle des actions pour soutenir le développement des puits carbonés ?		4%		5%	
Ressources et financement de la décarbonation	Ressources humaines	Des ressources humaines sont-elles allouées au déploiement de la feuille de route climat ?		4%	8%	5%	10%
	Ressources financières	Comment évoluent les investissements/CAPEX dédiés à la transition bas carbone (TBC) ?		4%		5%	
Communication et reporting	Communication et reporting	Dans quelle mesure l'entreprise assure-t-elle un reporting régulier et une communication transparente sur ses engagements et performances carbone envers ses parties prenantes ?		2%	2%	4%	4%
Transition juste et globale	Transition juste	L'entreprise a-t-elle évalué les potentiels impacts négatifs générés par les actions de décarbonation sur les enjeux sociaux et sociétaux ?	Oui/non	-	-	-	-
	Transition globale	L'entreprise a-t-elle évalué les potentiels impacts négatifs générés par les actions de décarbonation sur les enjeux liés à la nature (eau, ressources, forêt, biodiversité) ?	Oui/non	-	-	-	-

À l'échelle du portefeuille, les scores individuels des participations sont équipondérés.

Pour obtenir le score du fonds, nous agrégeons la maturité climat de l'équipe d'investissement avec une coefficient de pondération de 10 % et la maturité climat du portefeuille avec une coefficient de pondération de 90 %.

La maturité climat des participations, du portefeuille et du fonds s'inscrit dans le système d'évaluation ci-contre.

Le référentiel Siparex FACT permet également aux participations d'élaborer une feuille de route de transition bas carbone, sur la base d'une cinquantaine d'actions proposées.

En outre, le Siparex FACT s'appuie sur les cadres de référence les plus reconnus (ACT Ademe, SBTi, NZIF), renforçant la crédibilité et la solidité de sa démarche. Conçu comme complémentaire aux référentiels de place (CDP, ACT Assessment, Indicateur Climat de la Banque de France, SBTi, etc.), il vise à garantir qu'un score élevé se traduise par de bonnes performances dans ces cadres externes. Auditée et validée par l'ADEME, la méthodologie évalue l'alignement sur 50 critères du référentiel ATP-Col, analyse la robustesse des plans de transition sur 7 dimensions clés notées de 1 à 4, et intègre des principes transverses essentiels tels que la transparence, l'alignement avec l'Accord de Paris, la qualité des données et la prise en compte des spécificités sectorielles et de taille. Avec cette reconnaissance, Siparex devient le premier fonds d'investissement à déployer un parcours de transition climatique ayant fait l'objet d'une revue critique concluante par l'ADEME ACT Solutions.

Lien vers le Livre blanc : <https://www.siparex.com/wp-content/uploads/2026/04/Siparex-FACT-Livre-blanc.pdf>

Siparex FACT Maturity	Siparex FACT Score
Basic	<1
Standard	Entre 1 et 2
Advanced	Entre 2 et 3
Next practice	Entre 3 et 4
Low carbon transition aligned	Entre 4 et 5

STRATÉGIE D'ALIGNEMENT AVEC LES OBJECTIFS DE LONG TERME LIÉS À LA BIODIVERSITÉ

Au 30 juin 2025, le Groupe Siparex ne s'est pas encore doté d'une stratégie d'alignement avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité. Néanmoins, nous nous inscrivons dans une démarche progressive d'apprentissage et de montée en compétences, visant à construire à long terme une stratégie alignée avec les objectifs des cadres internationaux relatifs à la biodiversité.

Dans cette perspective, un plan d'actions opérationnel a été élaboré et déployé auprès de nos fonds. Il constitue les premières fondations de notre future stratégie biodiversité et comprend les axes suivants :

› Intégration de la biodiversité dans les processus ESG

Les enjeux de biodiversité sont intégrés dans notre grille de diagnostic holistique de maturité ESG à l'investissement. À noter que notre questionnaire ESG comprend une dizaine d'indicateurs dédiés aux enjeux liés à la biodiversité.

› Analyse des impacts et dépendances de notre portefeuille à la biodiversité

Depuis 2024, nous réalisons des analyses d'impacts et dépendances aux services écosystémiques avec les outils Altitude et Encore. Dès le début de l'année 2026, nous avons approfondi nos analyses biodiversité en nous équipant de la solution Darwin, un outil d'analyse permettant d'évaluer l'empreinte biodiversité des sociétés en portefeuille, leurs risques, les cibles de réduction, l'impact des plans d'actions Darwin permet également aux entreprises de construire des stratégies biodiversité alignées avec les standards internationaux TNFD et LEAP.

› Appui à la montée en compétences des participations

Des webinaires réguliers sont organisés par Antoine Joint, Directeur RSE & Climat à destination des participations et des équipes d'investissement. Les thématiques abordées sont variées telles que l'intégration des enjeux relatifs à la biodiversité dans la stratégie d'entreprise, l'évaluation de la vulnérabilité aux risques liés à la nature (climat et biodiversité), les programmes PACTE et ACT ou encore la présentation des Certificats d'Economie d'Energie (CEE) comme levier de performance énergétique.

› Résultat de l'évaluation des impacts et dépendances, avec l'outil Darwin, pour les entreprises en portefeuille à fin 2025

Empreinte biodiversité du portefeuille

Pressions IPBES	Métrique de pression		Métrique d'impact 18.06M PDFm².an
Utilisation des écosystèmes	Occupation	2.41 K ha	8.55 M PDFm².an (47%)
	Conversion d'écosystème naturel (nette)	57.18 K ha	
	Artificialisation	3.25 K m²	1.40 M PDFm².an (8%)
Changement climatique	GES	45.67 K t-CO₂-Eq	5.11 M PDFm².an (28%)
Pollution	Écotoxicité	4.29 G CTUe	1.56 M PDFm².an (9%)
	Acidification	96.64 t-CO₂-Eq	1.01 M PDFm².an (6%)
	Eutrophisation marine	3.18 t-N-N-lim-Eq	41.79 k PDFm².an (<1%)
	Eutrophisation d'eau douce	4.46 t-PO4-P-lim-Eq	
	Formation d'ozone photochimique	26.50 t-NOx-Eq	255.60 k PDFm².an (1%)
	Radiations ionisantes	128.54 M Bq-C-14-Eq	<0.01 PDFm².an (<1%)
	Eau thermiquement polluée	10.13 M m³	416.40 PDFm².an (<1%)
	Pollution plastique	0 t	0 PDFm².an (0%)
Exploitation des ressources	Consommation d'eau	947.09 k m³	23.71 k PDFm².an (<1%)
	Prélèvement d'eau	11.71 M m³	Aucun impact déduit de cette métrique
	Surpêche	37.88 t	115.39 k PDFm².an (<1%)

Terrestre - Eaux douces - Marin - Tous les milieux

L'impact biodiversité des portefeuilles gérés par le Groupe Siparex s'élève à 18,06 M PDF.m².an⁽¹⁾, avec une concentration des risques sur deux pressions :

- › l'usage des terres (55 %, occupation et conversion d'écosystèmes)
- › et les émissions de GES (28 %).

Ces résultats soulignent la nécessité de prioriser les actions d'amélioration sur les sociétés présentant les plus fortes emprises foncières et les émissions les plus élevées : deux leviers directement actionnables dans le cadre de l'accompagnement ESG des participations.

Entreprise 1 - Agro-alimentaire	3,811,724.19
Entreprise 2 - Santé - Médical	1,170,156.01
Entreprise 3 - Énergies renouvelables	1,038,380.40
Entreprise 4 - Communication - Marketing	981,529.00
Entreprise 5 - Agro-alimentaire	876,815.05
Entreprise 6 - Commerce - Distribution	830,740.45
Entreprise 7 - Aménagement de l'habitat	785,490.04
Entreprise 8 - Industrie Énergétique	770,090.96
Entreprise 9 - Agro-alimentaire	473,426.66
Entreprise 10 - Bâtiment	393,687.26
Entreprise 11 - Équipement industriel	365,677.61
Entreprise 12 - Énergies renouvelables	338,926.91
Entreprise 13 - Équipements Électroniques	298,800.68
Entreprise 14 - Hygiène	292,036.85
Entreprise 15 - Immobilier / Construction	280,849.59
Entreprise 16 - Énergies renouvelables	253,191.66
Entreprise 17 - Immobilier / Construction	233,122.38
Entreprise 18 - Équipement industriel	214,486.06
Entreprise 19 - Industries diverses	209,211.09
Entreprise 20 - Santé - Médical (dentaire)	204,896.94

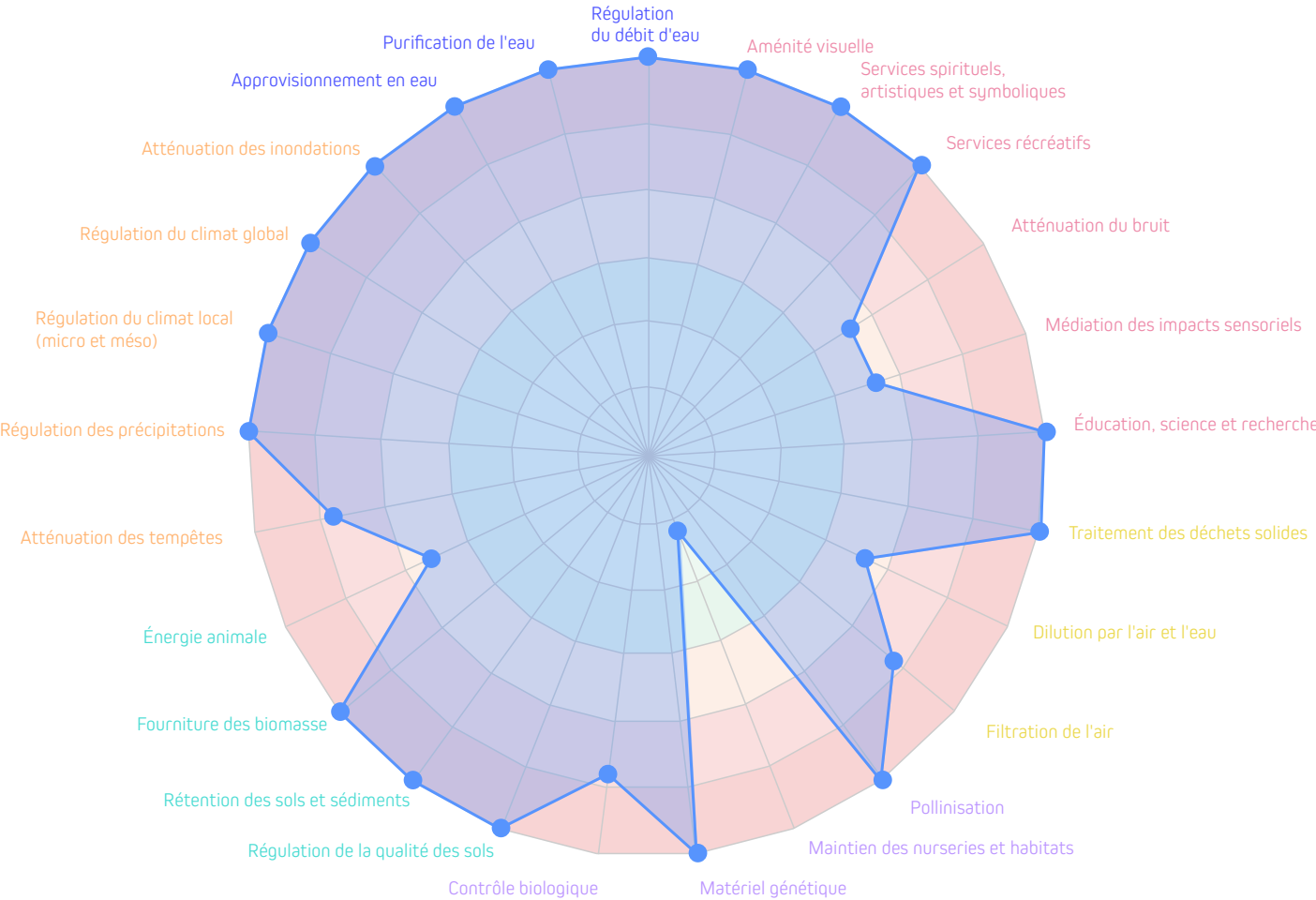
Occupation - Conversion - Changement climatique - Écotoxicité - Acidification - Eutrophisation - Eau thermiquement polluée - Formation d'ozone photochimique - Radiations ionisantes - Utilisation de l'eau - Surpêche - Pollution plastique

Sur les 187 entreprises analysées, **7 concentrent à elles seules 50 % de l'empreinte biodiversité totale du portefeuille**, dont une seule représente 21 % de l'impact global. À l'inverse, les 167 entreprises non représentées sur ce graphique ne contribuent collectivement qu'à **21 % de l'impact total**, témoignant d'une forte concentration des enjeux biodiversité sur un nombre limité de participations.

Cette analyse Darwin permet d'identifier, entreprise par entreprise, les principaux facteurs de pression sur la biodiversité. Il s'agit d'une information déterminante pour prioriser les actions et orienter les plans de progrès de nos sociétés en portefeuille.

PDF.m².an mesure la perte de biodiversité causée par une activité humaine, exprimée comme la proportion d'espèces localement disparues d'une zone donnée pendant une durée donnée.

› Analyse des dépendances du portefeuille Siparex aux services écosystémiques



Le portefeuille présente des dépendances matérielles fortes à très fortes sur l'ensemble des 6 grandes catégories de services écosystémiques, avec une note moyenne supérieure à 3,8/5 sur toutes les dimensions. Les opérations directes dépendent de 20 services écosystémiques identifiés.

Avec un portefeuille diversifié de 230 participations, il est naturel d'observer des dépendances matérielles sur l'ensemble des 6 grandes catégories de services écosystémiques : la diversité sectorielle et la taille du portefeuille impliquent mécaniquement une exposition large à l'ensemble des services que la nature rend aux activités économiques.

À noter que les dépendances aux services écosystémiques ainsi que les impacts sur la biodiversité ont été calculées en appliquant le pourcentage de détention des fonds gérés par Siparex au chiffre d'affaires de chaque société en portefeuille. Cette approche de pondération par la quote-part de détention permet de refléter l'exposition économique réelle des portefeuilles de Siparex aux dépendances de ses participations, conformément aux standards de reporting en vigueur pour les investisseurs institutionnels.

DÉMARCHE DE PRISE EN COMPTE DES CRITÈRES ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE QUALITÉ DE GOUVERNANCE DANS LA GESTION DES RISQUES, NOTAMMENT LES RISQUES PHYSIQUES, DE TRANSITION ET DE RESPONSABILITÉ LIÉS AU CHANGEMENT CLIMATIQUE ET À LA BIODIVERSITÉ

L'analyse comme le suivi des critères environnementaux, sociaux et de qualité de la gouvernance ainsi que leur prise en compte dans les décisions d'investissement et de gestion constituent une verticale à part entière de notre dispositif de gestion des risques.

› Analyse des opportunités d'investissement

Quelle que soit l'activité du Groupe Siparex concernée, l'analyse des critères ESG fait partie intégrante de l'analyse des risques et opportunités. Nous renforçons régulièrement nos outils et méthodes d'analyse ESG et plus particulièrement en matière de climat avec la mise à disposition des équipes d'investissement de l'outil Siparex FACT (cf. supra) d'évaluation de la maturité climatique des opportunités d'investissement. Ce dernier évalue à la fois le profil de risques climatiques de l'opportunité d'investissement et sa maturité en matière de gestion des risques physiques et de transition liés au changement climatique. En complément, lors des due diligences nous utilisons régulièrement la plateforme Altitude afin d'analyser les risques physiques.

Les diagnostics RSE & Climat des opportunités d'investissement sont renforcés au cours du process par la consultation de tiers experts, la réalisation d'analyses stratégiques complémentaires et la présentation des opportunités d'investissement à un Comité d'Experts, collège consultatif d'une dizaine de membres choisis pour leur réputation et leur expérience sectorielle, stratégique et de direction d'entreprises. Ce dernier exerce un regard critique sur les fondamentaux industriels, financiers et extra-financiers de l'opportunité analysée, la pertinence et l'ambition de son projet de développement. Ses avis viennent enrichir la cartographie des principaux risques et enjeux.

› Décision et structuration des investissements

Les opportunités d'investissement pour lesquelles des enjeux environnementaux et/ou sociaux significatifs et matériels ont été pré-identifiés, le recours à un tiers expert externe en amont de la décision d'investissement est systématiquement commandé par le Comité d'Investissement. Dans le cas contraire, la revue des enjeux ESG est réalisée dans les premiers mois suivant la décision d'investissement avec pour objectif opérationnel de basculer sans délai dans la formalisation sinon le renforcement du plan d'actions RSE & Climat.

Pour une part significative et croissante des nouveaux investissements depuis 2020, nous inscrivons des objectifs RSE & Climat dans les conventions de partage de la performance des cadres clés co-actionnaires afin d'assurer l'alignement des intérêts sur la bonne gestion des risques ESG.

› Suivi des investissements

Les plans d'actions RSE & Climat des participations sont suivis régulièrement par le Directeur RSE & Climat en lien avec les équipes d'investissement concernées (cf. supra) et annuellement a minima au sein de l'organe de gouvernance actionnariale. Ce suivi donne notamment lieu à la production d'un rapport annuel ESG de fonds à l'attention des souscripteurs du fonds ainsi que d'un rapport annuel individuel, support des discussions au sein de l'organe de gouvernance actionnariale.

LISTE DES PRODUITS FINANCIERS MENTIONNÉS EN VERTU DE L'ARTICLE 8 ET 9 DU RÈGLEMENT DISCLOSURE (SFDR)

Le Règlement SFDR, également connu sous le nom de Règlement européen (UE) 2019/2088 relatif à la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur financier, impose des règles de transparence aux acteurs financiers en exigeant la prise en compte des risques de durabilité et des impacts négatifs sur la durabilité dans les processus d'investissement.

Le règlement en question représente un jalon emblématique dans le plan d'action de la Commission européenne visant à soutenir le financement d'une croissance durable. Il porte l'objectif d'encourager activement les investissements dans des placements durables afin de créer un environnement financier favorable à la transition vers une économie plus verte.

Au 31 décembre 2025, les produits financiers du Groupe Siparex relevant du règlement SFDR sont classés de la façon suivante :

- 45 fonds classés sous l'article 6 SFDR totalisant 28 % des actifs sous gestion
- 18 fonds classés sous l'article 8 SFDR totalisant 62 % des actifs sous gestion
- 4 fonds classés sous l'article 9 SFDR totalisant 10 % des actifs sous gestion

91 % des encours gérés par le Groupe Siparex au 31 décembre 2025 prenaient en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance.